

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1752

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Avenue des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1752**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Avenue des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'avenue des Monts d'Or, qui longe la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Contal, est un axe important permettant l'accès au centre de La Tour de Salvagny. L'aménagement de cette voie constitue la seconde phase d'un ensemble qui a débuté par l'aménagement de l'avenue de la Poterie en 2014-2015. La première phase, inscrite dans le cadre de la PPI 2009-2014, avait fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme de 1 200 000 € par délibération n° 2014-4411 du Conseil de communauté du 13 janvier 2014.

Ce nouveau projet se connecte avec la liaison autoroutière A89/A6 (mise en service fin 2017) pour laquelle la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) restructure considérablement le domaine routier en jonction avec l'avenue des Monts d'Or en entrée de ville.

Le gabarit de l'avenue des Monts d'Or n'est plus adapté aux nouveaux usages (accès de la ZAC, chemins piétons, groupe scolaire, entrée de ville en zone 30, etc.).

II - Projet

Le projet consiste à aménager sur un linéaire de 630 mètres l'avenue des Monts d'Or en tant que voie d'entrée de ville. Il permettra également la desserte d'une partie de la ZAC du Contal et de l'école Notre Dame des Charmilles.

L'aménagement permettra de garantir de meilleures conditions de sécurité. En effet, il s'agit de limiter la vitesse des véhicules, de favoriser les cheminements piétons, d'augmenter l'offre de stationnement et de retrouver un cadre végétal.

Ces objectifs se concrétisent par :

- la création d'une zone 30,
- la réduction de la chaussée à 600 mètres,
- la création de 1 200 mètres de trottoirs accessibles,
- la mise en place de 3 plateaux surélevés,
- la création de 76 places de stationnement en long dont 2 places pour personnes à mobilité réduite (PMR),
- la plantation de 45 arbres d'alignement.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 1 200 mètres de cheminement piétons accessibles et sécurisés, la création de 2 places de stationnement PMR et de 16 abaissements de trottoir.

III - Calendrier prévisionnel

Travaux de la direction de l'eau/eaux pluviales : mars à juin 2017.

Travaux de la direction de la voirie : second semestre 2017.

IV - Montage financier

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à 1 330 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en investissement. Les crédits de paiement sont inscrits sur les années 2017 et 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de l'avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 1 330 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 030 000 € en dépenses en 2017 et 300 000 € en dépenses en 2018 sur l'opération n° OP09O5331.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.